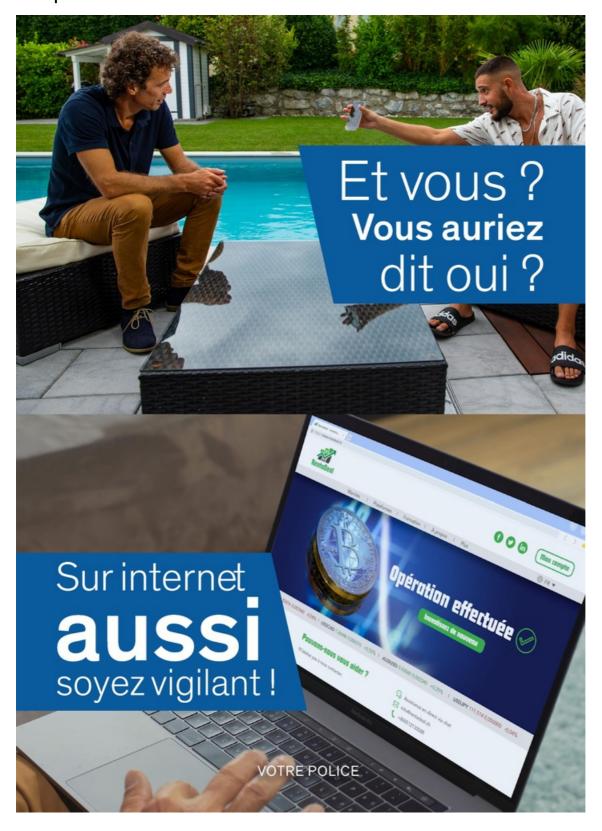


09 11 2021 - 10:00 Llbr

"Et vous ? Vous auriez dit oui ? ": Campagne nationale de prévention traitera des arnaques à l'investissement



Berne (ots) -

Les polices suisses et la Prévention suisse de la Criminalité (PSC) s'associent pour la prévention des escroqueries et des délits *cyber*.

Le 9.11.2021, la neuvième partie de la campagne nationale de prévention des cyberescroqueries "Et vous? Vous auriez dit oui?" traitera des arnaques à l'investissement. Les polices suisses et la PSC s'allient pour aider la population à se prémunir au mieux face à ce type de fraude et face aux conséquences, souvent dramatiques, pour les personnes qui en sont victimes.

En 2019, les corps de police cantonaux, régionaux et municipaux de Suisse ainsi que la PSC ont initié une campagne nationale de prévention ayant pour objectif de sensibiliser la population aux risques présents sur internet. Ainsi, trois vidéos d'environ une minute chacune, traitaient respectivement des escroqueries sur les sites de petites annonces, des escroqueries sentimentales et des *money mules*. Elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux ainsi que dans les médias. Cette campagne nationale de prévention s'est poursuivie en 2020 avec trois autres thématiques supplémentaires : la *sextorsion*, l'arnaque au faux support technique et le *grooming*.

En 2021, cette campagne nationale de prévention se poursuit avec trois nouvelles thématiques. Les deux premiers clips déjà parus, traitaient du partage de *nudes* et des arnaques aux faux logements. La dernière vidéo de cette campagne de 2021, traitera de la fraude à l'investissement.

" Et vous ? Vous auriez dit oui ? "

Cette troisième partie de campagne 2021 met l'accent sur un type bien particulier d'escroquerie en ligne, les fraudes à l'investissement. Dans ce type de cas, les escrocs profitent de la situation économique incertaine et de l'arrivée de nouveaux modes d'investissements (comme les crypto-monnaies) pour proposer à leurs victimes de faux produits financiers attrayants. Une fois la victime appâtée, typiquement via un site internet frauduleux ou par démarchage téléphonique, un escroc se faisant passer pour un courtier la contacte par téléphone. Il l'incite initialement à investir une première petite somme d'argent pour ne pas éveiller sa méfiance. Via une fausse plateforme de courtage, l'escroc fait croire à sa cible que l'argent investi est effectivement en train de lui rapporter. La victime est alors incitée à progressivement investir de plus grandes sommes. Les montants sont d'autant plus importants que les auteurs savent créer un lien de confiance avec leurs victimes. Ils jouent de plus souvent sur un sentiment d'urgence en proposant des offres attrayantes mais limitées dans le temps ou le nombre. Dans le meilleur des cas, les personnes visées se rendent compte de l'escroquerie lorsqu'elles essayent de récupérer le patrimoine " investi " sans y parvenir. Pire, elles peuvent parfois être incitées sous divers prétextes à réinjecter de l'argent pour récupérer les sommes investies, ne s'apercevant que bien plus tard de la fraude.

L'histoire de Thomas, 60 ans, met en évidence une situation typique de ce type d'escroquerie. En effet, Thomas souhaite placer les économies d'une vie afin de les faire fructifier. Il découvre un site internet d'apparence sérieuse et décide de remplir le formulaire de contact pour être conseillé par un courtier. Il est très vite contacté par Jim qui lui propose d'investir dans des cryptomonnaies. Il lui affirme qu'il s'agit de la meilleure solution et qu'il dispose justement d'un placement que ses riches clients s'arrachent. L'offre est cependant limitée dans temps car très demandée. Thomas, décidé à ne pas manquer cette aubaine, accepte.

Ce placement si prometteur était en réalité frauduleux. Thomas a investi toutes ses économies dans un produit qui n'a jamais existé. Il ne reverra jamais son argent. Pour éviter cette situation et prévenir les fraudes à l'investissement :

- Ne confiez jamais votre argent à quelqu'un que vous ne connaissez que par internet
- Ne transmettez jamais d'informations personnelles, de mots de passe et de documents officiels
- Ne permettez jamais que l'on accède à votre ordinateur à distance
- Ne tentez jamais de récupérer votre mise en injectant de nouveaux fonds

D'une manière générale, l'argent facile et sans risque n'existe pas, et cela est d'autant plus vrai dans des domaines aussi complexes que la cryptomonnaie et les investissements boursiers. Ainsi, les promesses de rendement particulièrement élevé seront toujours à considérer avec précaution. Ce type d'arnaque a pour conséquence la perte de sommes parfois très importantes d'argent.

Contact:

Polices du concordat Romandie, Berne et Tessin : Of. Sp. Olivia Cutruzzolà, rempl. chef Conférence Information et Prévention N: 079 808 50 13 M: olivia.cutruzzola@vd.ch

Medieninhalte



"Et vous ? Vous auriez dit oui ? " / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100011391 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Schweiz. Kriminalprävention / Prévention Suisse de la Criminalité/SKPPSC"

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100880775 abgerufen werden.